

Pour publication immédiate

Résidences privées pour personnes âgées

LA CERTIFICATION S'AMORCE

Lanaudière, 18 juillet 2007 – La certification des résidences privées pour personnes âgées dans la région va débiter à l'automne.

Ce régime, mis en place par le gouvernement, vise à garantir aux personnes âgées des conditions minimales de sécurité et de qualité de vie. La certification est obligatoire pour toutes les résidences qui doivent être conformes à un ensemble de critères sociosanitaires.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, qui est responsable de la certification des résidences, a jusqu'au 1^{er} février 2009 pour compléter le processus auprès des quelque 140 résidences du territoire.

Comme partout ailleurs au Québec, chaque résidence sera visitée. Si elle s'avère conforme, un certificat sera émis. Il devra être renouvelé aux deux ans, après des visites pour évaluer les services offerts.

L'Agence organise des rencontres d'information à l'intention des exploitants de résidences privées pour personnes âgées. Elles auront lieu du 4 au 14 septembre prochain. On présentera alors aux propriétaires la procédure à suivre pour obtenir un certificat et les préparatifs à compléter en vue de la visite de leur établissement.

Les critères sociosanitaires considérés touchent, notamment, la présence en tout temps d'une personne majeure au sein de la résidence, des formations à jour en réanimation cardiorespiratoire et en premiers soins, l'alimentation et l'administration des médicaments. On se préoccupe aussi de l'entretien des lieux et de la présence de dispositifs de sécurité, tels un mécanisme d'appel à l'aide pour chaque résident.

Dans la région, on estime à près de 3 800, le nombre de personnes vivant en résidences privées.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière met tout en œuvre afin que chaque propriétaire de résidence visée par la certification s'inscrive dans cette démarche. Les résidences qui refuseront de se conformer à la loi pourraient voir leur permis révoqué, à compter de février 2009.

- 30 -

Source : Service des communications
Chantal Héту - ☎ 450 759-1157, poste 4208
chetu@ssss.gouv.qc.ca